



# Entreprises publiques locales **Pactes d'actionnaires**



Collection  
**Mode d'emploi**





© 2020

Fédération des élus des Entreprises publiques locales  
95, rue d'Amsterdam – 75008 Paris

Création graphique : O tempora

ISBN : 978-2-35655-069-9



Depuis près de 90 ans, les Sociétés d'économie mixtes (Sem) jouent un rôle d'opérateur des collectivités. Le renforcement de la gamme Epl par la création des Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) a permis d'accroître l'impact de ces outils structurels sur le développement local, malgré l'augmentation des contraintes financières.

Les Epl concilient ainsi les atouts du management d'entreprise et le pilotage par les collectivités. Le Livre blanc sur l'économie mixte locale publié en 2019 par la FedEpl a souligné l'importance de structurer encore davantage ce pilotage des opérateurs par la généralisation de « bonnes pratiques » de gouvernance. L'une d'elle consiste en l'instauration d'un pacte d'actionnaires, garantissant agilité et transparence au sein de toutes les Epl.

Le pacte d'actionnaires, ou convention entre actionnaires, est un accord conclu entre certains ou l'ensemble des associés d'une société pour préciser certaines règles et renforcer leur affectio societatis. Le pacte englobe un large panel d'objectifs tels que la détermination du rôle de chaque partenaire en matière de gouvernance de la société, l'anticipation des futures évolutions de l'actionnariat, la prévision des perspectives de rémunération du capital investi ou encore l'établissement de comités « techniques » ou « stratégiques ». Sur ces points, le pacte d'actionnaires apporte des réponses concrètes et opérationnelles et permet de maîtriser et d'anticiper les risques.

Ce faisant, le pacte permet un contrôle effectif de la structure par la collectivité et assure aux actionnaires un rôle central au sein des Epl.

Les objectifs et le contenu du pacte ont également une utilité variable selon qu'il s'agisse d'une Sem, d'une Spl ou d'une SemOp. Dans une Spl, le pacte peut être l'un des outils permettant de mettre en œuvre le contrôle analogue ; dans une Sem ou une SemOp, il permet le renforcement de la dimension partenariale. Le pacte trouve encore une utilité particulière dans les relations que les Sem entretiennent avec leurs filiales.

Ce guide est donc naturellement le fruit d'un travail collégial, associant les partenaires des Epl et de la FedEpl, les associations d'élus, les dirigeants d'Entreprises publiques locales et les responsables juridiques.

À ce jour, 25 % des Epl ont d'ores et déjà adopté un pacte d'actionnaires, je fais le souhait que ce guide participe grandement à la généralisation de cette bonne pratique au sein des Epl, qui garantissent durablement aux collectivités des leviers d'action adaptés et sécurisés au service du développement des territoires.



**Jean-Marie Sermier**

*Président de la Fédération des élus des  
Entreprises publiques locales (FedEpl)*

## 1. Les objectifs et le cadre stratégique d'un pacte d'actionnaires ... 6

<b>I. Qu'est-ce qu'un pacte d'actionnaires ?</b> .....	<b>7</b>
1. La définition d'un pacte d'actionnaires .....	7
2. Les signataires d'un pacte d'actionnaires .....	7
3. Les grandes typologies de pacte .....	8
4. Les différences d'un pacte avec les statuts et le règlement intérieur .....	8
<b>II. Les objectifs et intérêts d'un pacte d'actionnaires</b> .....	<b>9</b>
1. Les grands objectifs et intérêts .....	9
2. Les objectifs en fonction de la nature spécifique des Epl .....	9
<b>III. Le cadre stratégique</b> .....	<b>14</b>
1. Les cas dans lesquels un pacte se justifie particulièrement .....	14
2. Les avantages et attentes d'un pacte d'actionnaires par parties prenantes .....	14

## 2. Les principales caractéristiques d'un pacte d'actionnaires ..... 16

<b>I. Les démarches préalables</b> .....	<b>17</b>
1. Les études et la réalisation d'un plan moyen terme incluant un plan d'affaires actualisé .....	17
2. La structure d'un pacte d'actionnaires .....	17
<b>II. Les règles d'or à la rédaction d'un pacte</b> .....	<b>18</b>
1. La négociation et la rédaction d'un pacte .....	18
2. Les règles de publicité et d'opposabilité .....	18
3. La durée d'un pacte d'actionnaires et sa révision .....	18
4. La modification d'un pacte d'actionnaires .....	19
<b>III. Efficacité et portée des pactes</b> .....	<b>19</b>
1. Le non-respect du pacte d'actionnaires .....	19
2. Les limites aux pactes d'actionnaires .....	19
3. Le règlement des différends .....	20

### 3. Les principales clauses susceptibles de figurer dans un pacte d'actionnaires ..... 22

<b>I. Introduction</b> .....	<b>23</b>
1. Le Préambule .....	23
2. Objet de la convention .....	23
3. Les engagements des parties .....	23
4. Les définitions .....	23
<b>II. L'administration de la société</b> .....	<b>24</b>
1. La gouvernance de la société .....	24
2. Les modalités de vote .....	27
<b>III. La fluidité du capital</b> .....	<b>28</b>
1. L'évolution de l'actionariat .....	28
2. La sortie du capital .....	29
3. Les modalités d'évaluation du prix de rachat .....	30
<b>IV. La rémunération des capitaux</b> .....	<b>31</b>
1. Définition et limites .....	31
2. Clause de versement de dividende .....	31
<b>V. La gestion du pacte</b> .....	<b>31</b>
1. La durée et la révision .....	31
2. La confidentialité du pacte .....	32
3. Les litiges .....	32
<b>VI. L'exécution du pacte d'actionnaires</b> .....	<b>33</b>